

Parlamentsdienste
Services du Parlement
Servizi del Parlamento
Servetschs dal parlament



Bibliothèque du Parlement

CH-3003 Berne

T +41 58 322 97 44

doc@parl.admin.ch

parl.ch



Le Parlement suisse en graphiques

Aperçu, édition 2023

[Autres faits et chiffres sur le Parlement](#)  

Le Parlement suisse en graphiques

Table des matières

Introduction	3
Bilan de la 51 ^e législature (2019-2023)	4
La 51 ^e législature en un coup d'œil	4
Utilisation des instruments parlementaires	5
Taux de réussite des interventions et des initiatives parlementaires	6
Interventions sur des thèmes liées aux crises	7
Durée des débats	8
Le nouveau Parlement (52 ^e législature, 2023-2027)	9
La 52 ^e législature en un coup d'œil	9
Taille des groupes parlementaires	10
Âge des parlementaires	11
Sexe des parlementaires	12
Durée de fonction	14

Introduction

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous avez sous les yeux la version commentée du flyer « Le Parlement suisse en graphiques – Aperçu, édition 2023 ». Elle dresse le bilan de la 51^e législature (2019-2023) sous forme de chiffres et statistiques de base. En outre, elle permet de visualiser la composition du nouveau Parlement de la 52^e législature (2023-2027).

Pour les personnes souhaitant de plus amples informations, il existe le flyer « [Le Parlement suisse en graphiques – Analyses approfondies, édition 2023](#) », dans lequel les processus et les résultats du travail parlementaire durant la 51^e législature sont analysés de manière détaillée.

En outre n'hésitez pas à consulter notre site internet qui présente en temps réel et de manière interactive les statistiques actualisées sous notre rubrique « [faits et données chiffrées](#) ». De plus, notre « [lexique du Parlement](#) » répond aux questions que vous vous posez sur le fonctionnement du Parlement.

Bonne lecture !

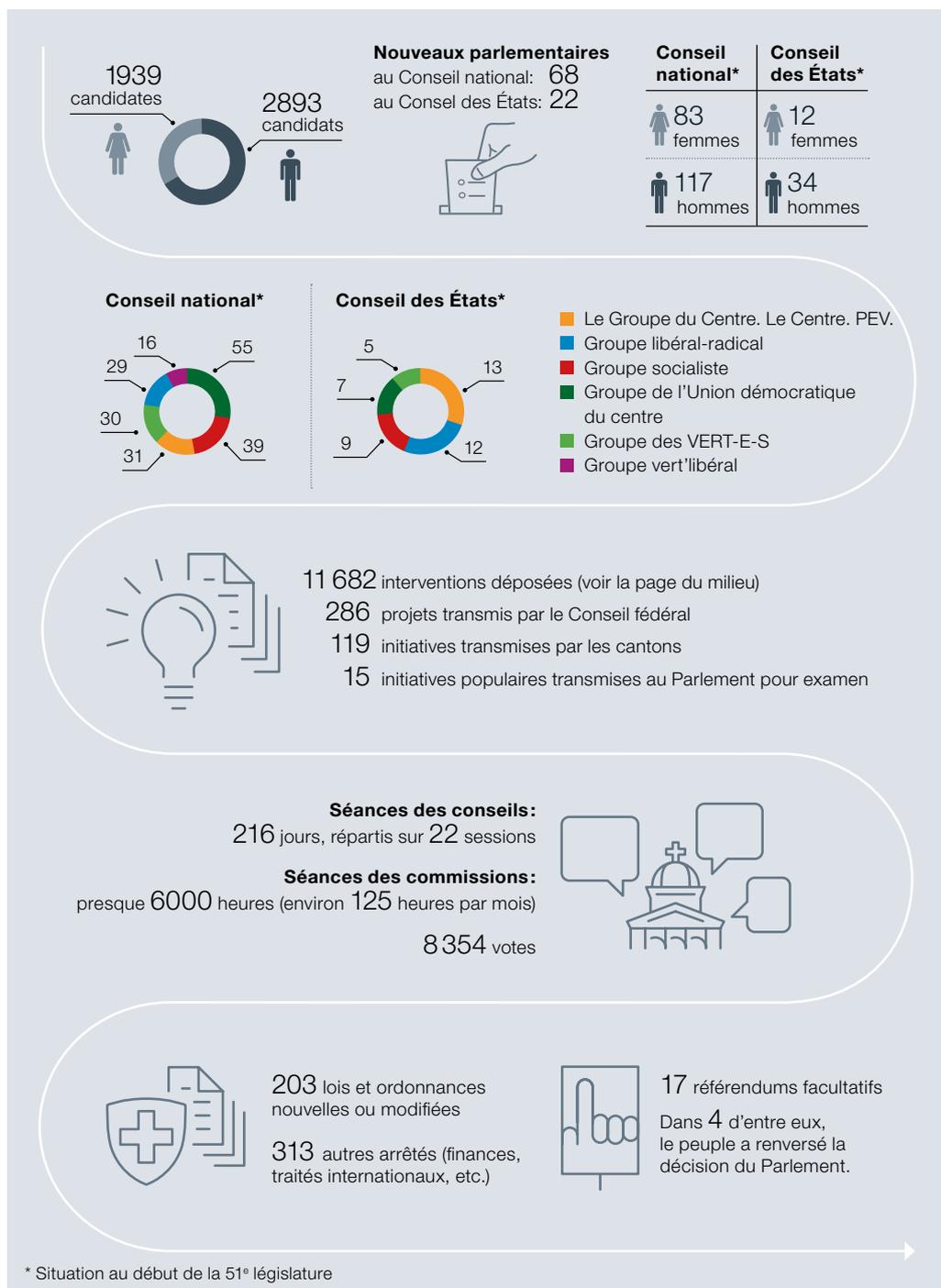
La Bibliothèque du Parlement

Sources : Services du Parlement et Office fédéral de la statistique (candidats, participation, population)

Date de référence : 6 décembre 2023. À partir de cette date, la composition des groupes parlementaires était définitive.

Bilan de la 51^e législature (2019-2023)

La 51^e législature en un coup d'œil



Le saviez-vous ?

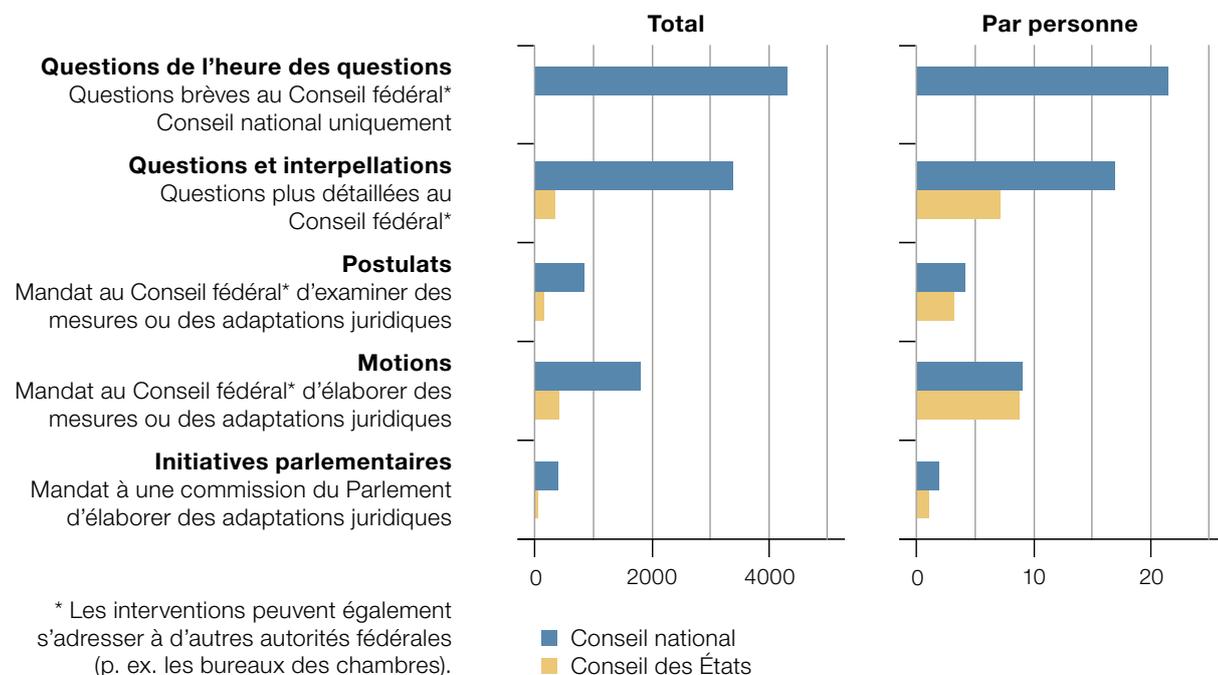
La mission la plus connue du Parlement consiste à légiférer. Autrement dit, le Parlement édicte des dispositions qui fixent des règles de droit, soit dans une [loi fédérale](#), soit dans une [ordonnance](#) de l'Assemblée fédérale.

Outre l'élaboration de la législation, le Parlement a [d'autres attributions](#) telles que prendre des décisions financières, approuver les traités internationaux, valider et mettre au vote des initiatives populaires, etc. Il le fait au moyen d'actes particuliers qui peuvent prendre la forme d'un [arrêté fédéral](#) ou d'un [arrêté fédéral simple](#).

Utilisation des instruments parlementaires

Combien de fois les instruments parlementaires ont-ils été utilisés ?

(Interventions et initiatives parlementaires)



Exemple de lecture : environ 1800 motions ont été déposées en quatre ans au Conseil national, alors qu'au Conseil des États, ce nombre s'élève à environ 400 (graphique de gauche). En tenant compte de la taille différente des conseils, on remarque que la différence entre les deux chambres du Parlement est moins importante, cela fait environ 9 motions par parlementaire dans les deux conseils (graphique de droite). La différence entre les deux conseils est plus marquée concernant les questions et les interpellations : en moyenne, 17 interpellations ont été déposées par membre du Conseil national, contre seulement 7 par membre du Conseil des États. Seul le Conseil national connaît l'heure des questions.



Le saviez-vous ?

Le Parlement traite d'une part les objets qui lui sont transmis pour examen par le Conseil fédéral ([objets du Conseil fédéral](#)), les cantons ([initiatives déposées par un canton](#)) et le peuple ([initiatives populaires](#)). D'autre part, il traite également les [interventions](#) et les [initiatives parlementaires](#), par lesquelles les parlementaires, les commissions ou les groupes parlementaires peuvent donner eux-mêmes une impulsion ou demander des informations.

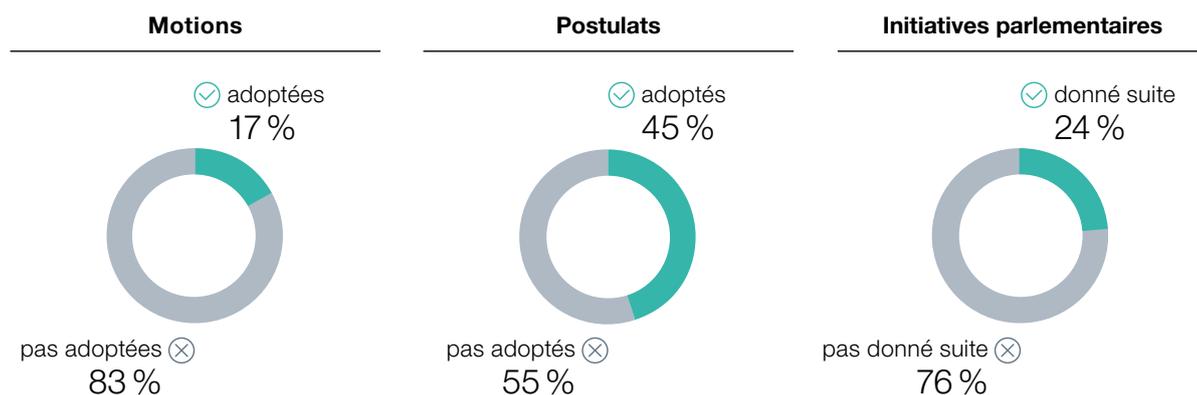
Parmi les [interventions parlementaires](#), il existe d'un côté celles qui visent à obtenir des renseignements : les [interpellations](#), les [questions](#) et les questions traitées durant [l'heure des questions](#) au Conseil national. De l'autre côté, il y a les interventions qui visent à prendre des mesures, en chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport ([postulats](#)) ou d'élaborer un projet d'acte ([motions](#)).

Enfin, dans le cas d'une [initiative parlementaire](#), c'est le Parlement qui se charge lui-même d'élaborer un projet d'acte.

Taux de réussite des interventions et des initiatives parlementaires

Déposer une intervention ou une initiative ne signifie pas encore transmettre un mandat. Pour ce faire, le Parlement doit adopter l'intervention, respectivement donner suite à l'initiative.

Combien d'interventions et d'initiatives parlementaires déposées ont été couronnées de succès ?



Exemple de lecture : pendant la 51^e législature, le Parlement a adopté 17 % des motions et 45 % des postulats dont il a terminé le traitement. Il a également donné suite à 24 % des initiatives parlementaires.



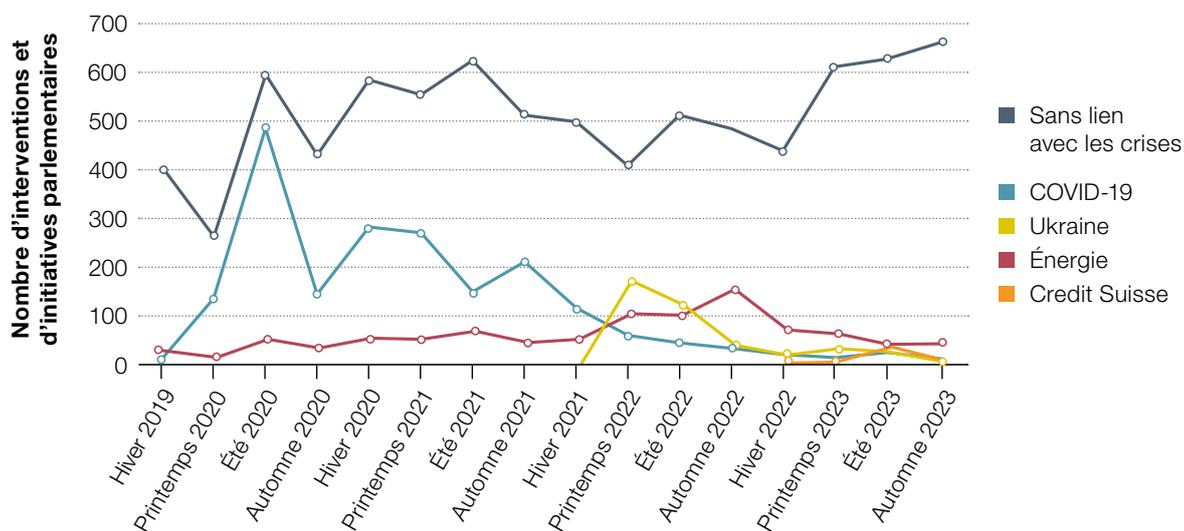
Le saviez-vous ?

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles une intervention n'est pas adoptée ou pour lesquelles le Parlement n'a pas donné suite à une initiative parlementaire :

- le Parlement n'a pas soutenu la demande ;
- l'auteur a retiré l'intervention ou l'initiative ;
- l'auteur a quitté le conseil et aucun député n'a repris son intervention ou son initiative ;
- l'intervention est classée car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans à compter de son dépôt.

Interventions sur des thèmes liés aux crises

La 51^e législature a été marquée par 4 crises : le COVID-19, la guerre en Ukraine, l'énergie et Credit Suisse. Comment cela se traduit-il dans les thèmes des interventions parlementaires ?



Exemple de lecture : lors de la session d'été 2020, quelques mois après l'apparition de la pandémie de COVID-19, près de 500 interventions et initiatives parlementaires en lien avec la pandémie ont été déposées. Lors de la session de printemps 2022, il n'y en avait plus que 54. En revanche, 173 interventions et initiatives parlementaires en lien avec la guerre en Ukraine ont été déposées pendant cette même session. Il faut noter que les interventions sans lien avec les crises restent majoritaires tout au long de la législature.

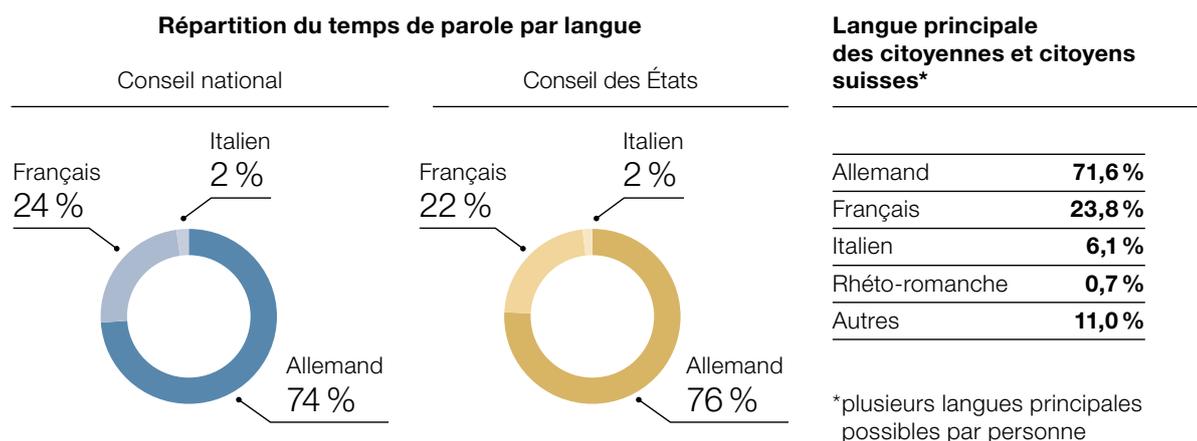


Méthode : les interventions déposées lors des [sessions spéciales](#) et des [sessions extraordinaires](#) sont comptées avec celles déposées lors de la session suivante dans le graphique ci-dessus.

Durée des débats

Combien de temps les débats ont-ils duré au sein des conseils ?

Par session ordinaire, les parlementaires ont en moyenne débattu pendant 113 heures – 67 heures au Conseil national, 45 heures au Conseil des États, 1 heure à l'Assemblée fédérale. Au total, cela correspond à la durée d'environ 75 films d'une heure et demie chacun.



i Exemple de lecture : les graphiques montrent la répartition du temps de parole dans les deux conseils par langue. A titre de comparaison, on peut voir à droite quelles langues les citoyennes et citoyens suisses ont indiquées comme langue principale en 2019 (plusieurs langues principales possibles par personne).

⚙ Méthode : les prises de paroles des membres du Conseil fédéral, du chancelier de la Confédération, des rapporteurs des commissions et des membres du collège présidentiel ne sont pas prises en compte dans ces graphiques, car ils ne prennent pas la parole en tant que membre individuel du conseil.

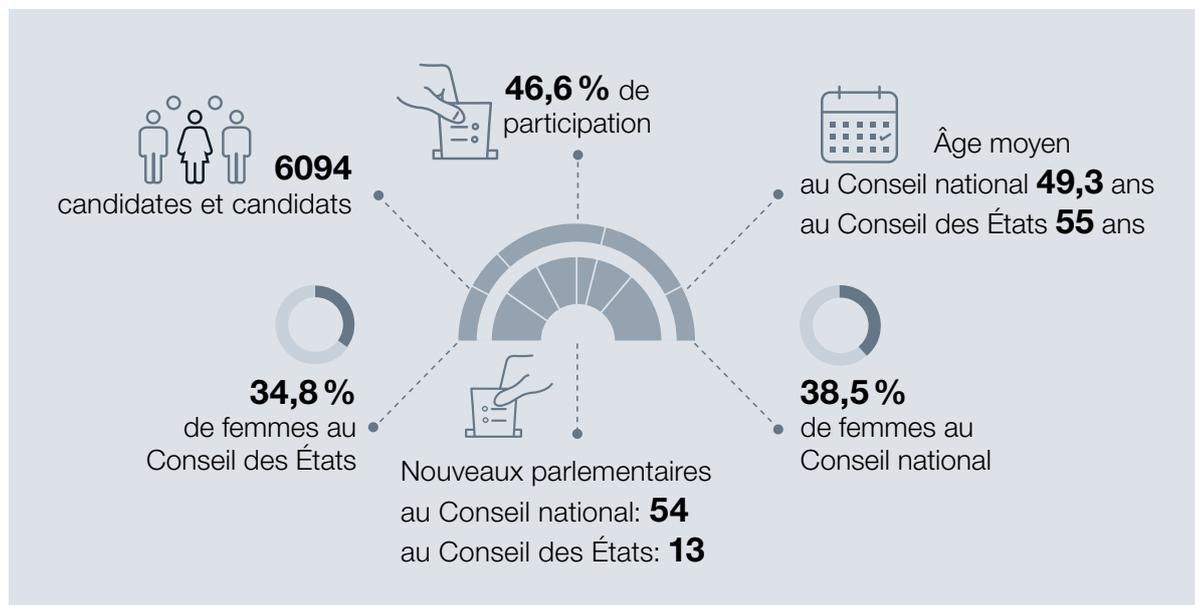
💡 Le saviez-vous ?
Chaque parlementaire a le droit de s'exprimer dans sa langue maternelle nationale. Si les débats sont traduits au Conseil national, ils ne le sont pas au Conseil des États.

Au Conseil national, pour éviter que les débats ne durent trop longtemps, le temps de parole ainsi que le droit de demander la parole sont limités. Ainsi, la [catégorie de traitement](#) des objets détermine qui a le droit de prendre la parole et pendant combien de temps. C'est seulement lors de l'examen des initiatives populaires que l'ensemble des parlementaires ont le droit de s'exprimer librement. Pour certains autres objets au contraire, seuls les [rapporteurs de la commission](#), les porte-paroles des groupes ou les auteurs de proposition peuvent prendre la parole dans un laps de temps déterminé.

Au Conseil des États, ni le temps de parole, ni le droit de demander la parole ne sont limités.

Le nouveau Parlement (52^e législature, 2023-2027)

La 52^e législature en un coup d'œil



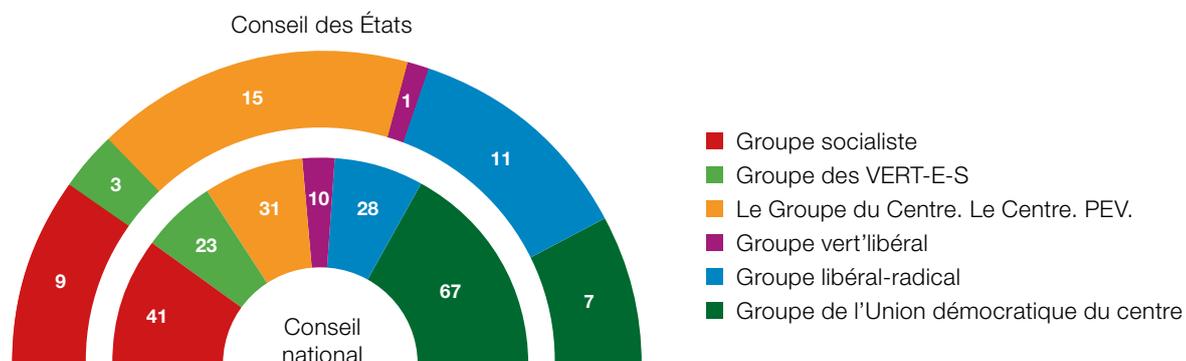
Le saviez-vous ?

Les élections fédérales ont lieu tous les quatre ans au mois d'octobre. Sept semaines après les élections, le nouveau Parlement entre en fonction. En 2023, le Conseil national a entamé sa 52^e législature. Jusqu'en 1931, les conseillers nationaux étaient élus pour 3 ans.

L'élection des conseillers et conseillères aux États étant régie par le droit cantonal, le [Conseil des États](#) ne fait pas l'objet d'un renouvellement intégral et ne connaît donc pas de législature. Dans les faits, les membres du Conseil des États sont élus en même temps que les membres du Conseil national, à l'exception du canton d'Appenzell Rhodes Intérieur qui élit son unique représentant à la *Landsgemeinde* au mois d'avril précédent les élections fédérales.

Taille des groupes parlementaires

Comment se répartissent les parlementaires dans les six groupes ?



Exemple de lecture : sur le demi-cercle extérieur, on peut voir le nombre de parlementaires par groupe au Conseil des États et sur le demi-cercle intérieur, le nombre de parlementaires par groupe au Conseil national. La visualisation ne correspond pas exactement au plan des sièges dans les salles des conseils.



Le saviez-vous ?

Un [groupe parlementaire](#) réunit les députés d'un même parti ou de partis partageant des affinités politiques similaires. Ainsi par exemple, dans le groupe de l'union démocratique du centre, il y a également un élu de la Lega. Pour pouvoir se constituer un groupe doit comprendre au moins cinq membres du même conseil.

Les députés d'un groupe parlementaire se rencontrent avant chaque session pour examiner les objets qui sont soumis aux conseils et pour définir une position commune. Toutefois un député n'est pas tenu de suivre le mot d'ordre de son groupe. Les groupes parlementaires peuvent également déposer des initiatives et interventions parlementaires.

La force numérique des groupes parlementaires détermine la composition des commissions au Conseil national. Un député qui ne ferait pas partie d'un groupe parlementaire ne pourrait pas être membre d'une commission. Or il est essentiel d'avoir accès aux commissions car une partie importante du travail parlementaire a lieu lors des séances de commissions.

Âge des parlementaires

Quel âge ont les parlementaires selon leur groupe ?

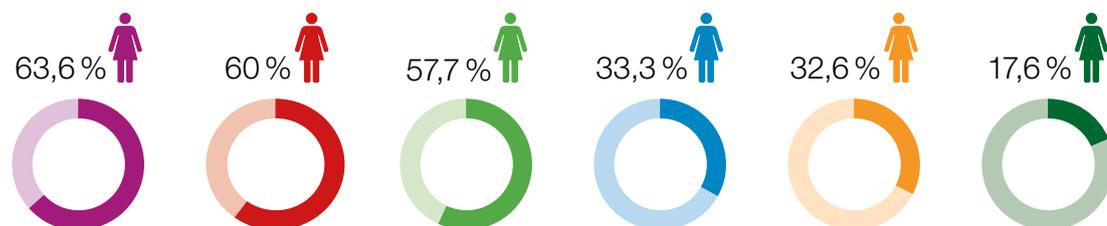
Groupe d'âge	Population CH (en millions)	Parlement	Groupes parlementaires					
0 à 9	0,9	0	0	0	0	0	0	0
10 à 19	0,9	0	0	0	0	0	0	0
20 à 29	1,0	3	1	0	0	0	1	1
30 à 39	1,3	37	16	6	3	1	3	8
40 à 49	1,2	76	13	12	7	5	12	27
50 à 59	1,3	73	10	5	17	5	14	22
60 à 69	1,0	56	10	3	19	0	9	15
70 à 79	0,8	1	0	0	0	0	0	1
80 à 89	0,4	0	0	0	0	0	0	0
plus à 90	0,1	0	0	0	0	0	0	0



Exemple de lecture : la population suisse compte environ 1 million de personnes âgées de 20 à 29 ans (deuxième colonne). Au Parlement, cette tranche d'âge est proportionnellement moins représentée avec seulement 3 parlementaires (troisième colonne). Il existe cependant de différences considérables entre les groupes, comme le montrent les colonnes 4 à 9.

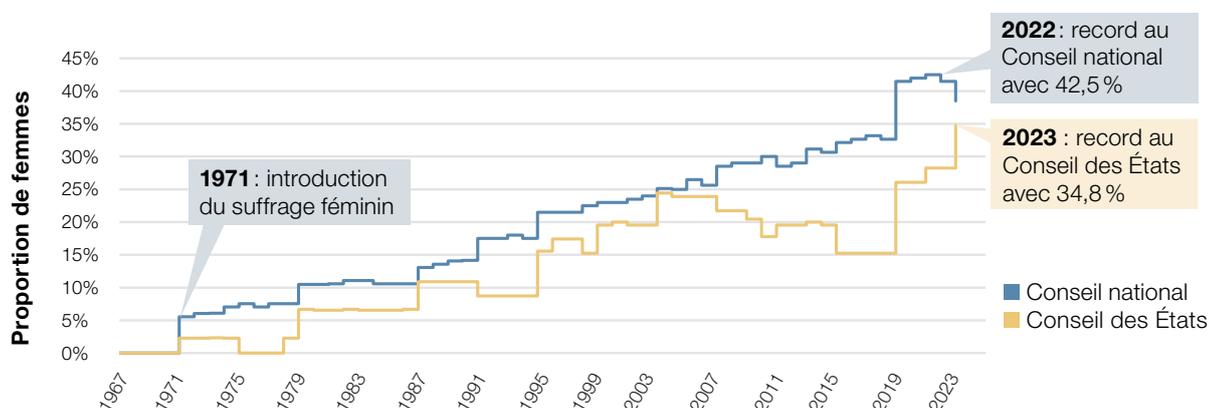
Sexe des parlementaires

Quelle est la proportion des femmes dans les six groupes parlementaires ?



Exemple de lecture : les cercles montrent que selon le groupe parlementaire, la proportion de femmes varie d'environ un sixième (groupe de l'Union démocratique du centre) à plus de la moitié (groupe Vert-libéral, groupe socialiste et groupe des Vert-e-s).

Comment la proportion des femmes a-t-elle évolué au fil du temps ?



Exemple de lecture : depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971 au niveau national, la proportion des femmes élues au Parlement a augmenté de manière plus ou moins constante pour atteindre un record de 42,5 % au Conseil national en 2022. Au Conseil des États, le record a été atteint après les élections fédérales de 2023 avec 34,8 %. Les fluctuations sont plus importantes au Conseil des États en raison du plus petit nombre de Conseillers aux États. En effet, une femme en moins ou en plus représente 2,17% au Conseil des États, et seulement 0,5% au Conseil national.



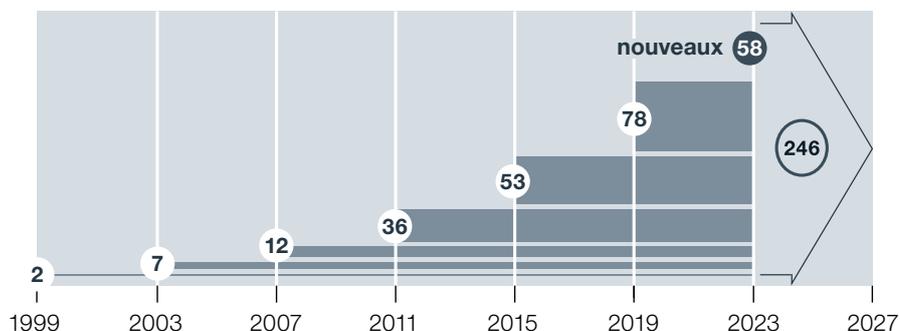
Le saviez-vous ?

La composition du Parlement peut varier en cours de [législature](#). En effet, lorsqu'un parlementaire démissionne avant la fin de son mandat, il est remplacé par un vint-ensuite de la liste sur laquelle il a été élu au Conseil national ([scrutin proportionnel](#)). Ceci s'est passé 18 fois pendant la dernière législature. Une femme peut donc être remplacée par un homme et inversement. Mais le poids politique des groupes parlementaires reste identique. En revanche au Conseil des États, où la plupart des cantons connaissent un mode de [scrutin majoritaire](#)¹, une nouvelle élection doit avoir lieu. Il se peut donc qu'un groupe gagne ou perde un siège en cours de législature. Pendant la dernière législature, 4 membres du Conseil des États ont démissionné.

1 À l'exception des cantons du Jura et de Neuchâtel.

Durée de fonction

Depuis combien de temps les parlementaires sont-ils en fonction ?



Exemple de lecture : sur les 246 parlementaires élus lors des élections fédérales de 2023, 58 font leur entrée au Parlement, 78 avaient été élus au début ou au cours de la dernière législature (entre 2019 et 2023), 53 au début ou au cours de l'avant-dernière législature (entre 2015 et 2019), etc.



Méthode : pour les parlementaires qui sont passés du Conseil national au Conseil des États, la durée de mandat compte à partir de leur entrée au Conseil national (et inversement). Pour les parlementaires qui ont quitté le Parlement entre-temps, c'est la date de leur retour qui compte.



Le saviez-vous ?

La loi suisse ne fixe pas de limite de la durée de fonction pour les membres du Conseil national. Par contre, certains partis cantonaux ont limité la durée des mandats dans leur règlement.

Au conseil des États, ce sont les lois cantonales qui s'appliquent. Seul le canton du Jura fixe une limite à 3 mandats pour ses deux représentants, soit 12 ans au total.